



MAIRIE  
DE  
BRISCOUS

64 240

Arrêté règlementant le stationnement au droit du chantier et  
la circulation sur la VC n°1 Chemin des Crêtes et VC n°20  
Chemin Ithurbidia  
N° A11-2026

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation sur les VC n°1 Chemin des Crêtes et VC n°20 Chemin Ithurbidia, du **jeudi 22 janvier 2026 jusqu'au vendredi 06 février 2026**, pour des travaux pour remplacement des poteaux et leurs planifications, travaux réalisés par la société CAUM.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Des travaux de reprise pour le remplacement des poteaux et leurs planifications sont prévus sur les VC n°1 Chemin des Crêtes et VC n°20 Chemin Ithurbidia, du jeudi 22 janvier 2026 jusqu'au vendredi 06 février 2026 inclus.

**Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée manuellement.**

**ARTICLE 2** : L'entreprise CAUM, représentée par M. Franck SARTHOU, 50 chemin de l'aviation 64233 LESCAR, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**ARTICLE 3** : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société CAUM
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 15 janvier 2026

Le Maire,  
Pascal JOCOU



Téléphone : 05.59.31.70.90      Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : [mairie@briscous.fr](mailto:mairie@briscous.fr)

Site : <http://www.briscouss.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>